

Bulletin d'information de la commune de Guignen

# GUIGNEN MAG

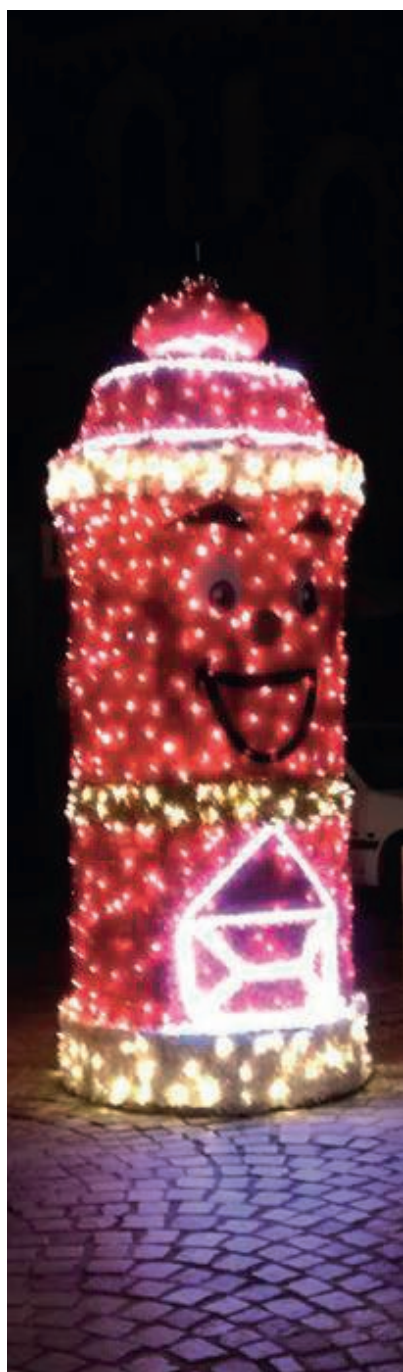
> 003 > DECEMBRE 2020



> **ECOLE DE GUIGNEN**

180 ans d'histoire

> **BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE**



Le mot du maire ..... Page 1

Conseils municipaux ..... Page 2

Urbanisme ..... Page 4

Travaux ..... Page 5

Informations ..... Page 6

Environnement ..... Page 7

Etat civil ..... Page 8

Médiathèque ..... Page 9

Patrimoine ..... Page 10

Groupe scolaire ..... Page 12

Restaurant municipal ..... Page 14

Ecole Aimé Bailleul ..... Page 16

Ecole Saint-Joseph ..... Page 18

Activités périscolaires ..... Page 20

Collège Saint-Joseph ..... Page 21

Commémoration ..... Page 22

Mémoire vive ..... Page 23

Associations ..... Page 24

**Directeur de la publication :** Évelyne LEFEUVRE.  
**Comité de rédaction :** Commission communication du conseil municipal.  
**Conception :** Carole COURTIGNÉ et Lionel NIGEN.  
**Crédits photos :** associations, écoles et mairie de Guignen.  
**Articles :** Le contenu publié est sous la responsabilité de chaque association.  
**Impression :** Edicolor Bain de Bretagne.  
**Courriel :** viemunicipale@guignen.fr  
**Tirage :** 1950 exemplaires.  
**Distribution :** mairie de Guignen.

Date limite  
de dépôt des articles  
pour le prochain numéro :

Le 18 janvier 2021





Chères Guignenaises, chers Guignenais,

Nous avons vécu une rentrée particulière à Guignen comme partout en France. Chacun d'entre nous a repris ses activités, nos enfants ont retrouvé le chemin de leur classe. Malheureusement, le contexte sanitaire continue de troubler notre quotidien. Nous devons donc à tout moment veiller au respect des protocoles et des consignes sanitaires. J'ai dû malheureusement rappeler à l'ordre certains administrés. C'est le travail de la collectivité mais c'est aussi une responsabilité individuelle : vous protéger et surtout protéger les personnes les plus fragiles. Le port du masque est obligatoire dans tout le département d'Ille-et-Vilaine, et donc à Guignen.

Les enfants ont pu reprendre le chemin de l'école, la garderie et le restaurant pour certains en toute sécurité. Je veux ici saluer le travail des enseignants, des directions, de tous les personnels et agents municipaux qui ont permis non seulement que la rentrée se déroule dans des conditions quasi normales, mais ont su s'adapter au renforcement du protocole sanitaire que nous connaissons depuis le 2 novembre dernier.

A la mairie, les services s'adaptent pour conjuguer sécurité sanitaire et accueil du public : horaires adaptés, limitation de la fréquentation, port du masque obligatoire, sens de circulation. Des mesures contraignantes, pour tous, mais nécessaires car il faut bien apprendre à vivre avec ce virus. J'ai dû fermer les autres équipements municipaux ou, comme pour la médiathèque, en limiter l'accès. Un drive a été mis à la disposition des adhérents de la médiathèque du 6 au 28 novembre, avant que les locaux ne soient rouverts au public depuis le 1er décembre. En ces temps tourmentés, ne perdons pas la culture. Nous avons aussi maintenu la campagne de dons du sang parce que les besoins sont prégnants.

Les petits commerces ne sont pas épargnés par la tourmente. J'ai personnellement appuyé, comme de nombreux maires, la situation auprès de la sénatrice en espérant qu'ils puissent rouvrir leurs portes avec un protocole sanitaire garantissant la sécurité de tous.

En cette période de confinement et de crise sanitaire où le tissu associatif est mis à mal, la convivialité et les liens sociaux entre habitants s'étiolent. Et pourtant tous deux sont essentiels au bien vivre ensemble. Aider son voisin proche ou un Guignenais qu'on ne connaît pas est pourtant essentiel. Un service de portage de courses à domicile a été réactivé comme au 1<sup>er</sup> confinement et une équipe de 13 bénévoles a été formée. La Municipalité souhaiterait constituer un groupe de volontaires pour mener des actions ponctuelles pour des personnes identifiées comme isolées. Si vous êtes intéressé, je vous invite à contacter la mairie.

Le contexte que nous traversons actuellement ne doit pas, dans la mesure du possible, remettre en cause nos projets. C'est ainsi que la construction du groupe scolaire s'est poursuivie. Mais il faut garder la tête sur les épaules, les traditionnels vœux à la population tels que nous les connaissons au début du mois de janvier ne pourront se tenir. Même si je le regrette parce que c'est un moment convivial, cela n'entamera pas la détermination de la Municipalité à mener à bien ses projets.

Prenez soin de vous et des autres !

Je vous souhaite à toutes et à tous une année 2021 riche de liens sociaux et de projets.

Evelyne LEFEUVRE  
Maire de Guignen

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020

Les délibérations sont consultables sur [www.guignen.fr](http://www.guignen.fr)

### DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CLECT

Le conseil municipal a désigné Evelyne LEFEUVRE et Pascal MONNIER comme représentants de Guignen à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a pour rôle d'assurer, pour un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétence. Vallons de Haute Bretagne Communauté sollicite les communes pour désigner leur(s) représentant(s).

### FINANCES LOCALES

#### ACTUALISATION DES TARIFS AU 1ER JANVIER 2021

Le conseil municipal a fixé les différents tarifs pour les services à appliquer à/c du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (photocopies, scanner et télécopie, occupation du domaine public, insertions dans le bulletin municipal, concessions au cimetière, mises à disposition de matériels, location de salles et équipements divers, produits du domaine et tarifs d'assainissement).

#### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal a approuvé le compte de prestation Assainissement 2019 de la SAUR, à savoir :

	2017	2018	2019
abonnements	51 816,09€	55 363,30€	<b>57 895,38€</b>
m3 consommés	142 224,10€	166 257,80€	<b>168 263,30€</b>
Branchements communaux	3 146,35€	4 664,05€	<b>4 325,95€</b>
Prestation SAUR	4 185,39€	4 446,41€	<b>4 791,18€</b>

### RESSOURCES HUMAINES

#### TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal a approuvé la création d'un poste à temps complet réparti à 50% accueil à la population et 50% assistance ressources humaines.

### URBANISME

#### DROIT DE PREEMPTION

Le conseil municipal a renoncé à préempter des propriétés non bâties situées 14, 16, 16 bis et 18 rue du Cormier, une propriété non bâtie au lieu-dit Les Bignons.

#### CONSULTATION DU PUBLIC – EXPLOITATION D'UNE UNITE DE METHANISATION (BOURG DES COMPTES)

Une consultation du public pour les ICPE (Installations classées pour la Protection de l'Environnement) d'une durée de quatre semaines du 1<sup>er</sup> octobre au 30 octobre 2020 a été ouverte sur le dossier présenté par la SAS AGRI-BIOENERGIES en vue de l'exploitation d'une unité de méthanisation au lieu-dit «Lande de Vaugouët » à Bourg des Comptes. Le conseil municipal a donné un avis favorable.

### DOMAINE ET PATRIMOINE

#### VENTE PAVILLON 15 RUE DU CORMIER

Le conseil municipal a approuvé la mise en vente du pavillon situé au 15 rue du Cormier à Guignen. Un mandat de vente sera conclu avec l'étude notariale Trente Cinq Notaires.

#### CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Le conseil municipal a approuvé le passage d'une canalisation aérienne au lieu-dit La Cheurtière.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020**

Les délibérations sont consultables sur [www.guignen.fr](http://www.guignen.fr)

### **FINANCES LOCALES**

#### **SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT**

Le conseil municipal a approuvé la souscription d'un emprunt de 200 000€ sur 20 ans au taux fixe de 0,69% proposé par La Banque postale.

#### **TRANSFERT DE DROITS D'OCCUPATION - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FREE MOBILE**

Lors de sa séance du 29/03/2019, le conseil municipal a autorisé la société FREE MOBILES à occuper un emplacement situé au lieu-dit Le Pré Chaux afin d'y implanter et y exploiter un équipement de radiotéléphonie. Cette fois-ci le conseil municipal entérine le transfert du contrat à la société ON TOWER FRANCE.

#### **FONDS DE CONCOURS 2020**

Le conseil municipal valide le montant définitif attribué à la Commune de GUIGNEN au titre du Fonds de Concours de lissage 2020 (59 053 €).

### **URBANISME**

#### **DROIT DE PREEMPTION**

Le conseil municipal a renoncé à préempter une propriété bâtie située Rue des Boutons d'Or et une propriété non bâtie située Rue des Forgets à GUIGNEN.

#### **REFUS DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE**

Considérant la révision récente du PLU de Guignen et le souhait de la commune de conserver la maîtrise de son développement urbain, il n'apparaît pas encore opportun de transférer cette compétence.

### **DOMAINE ET PATRIMOINE**

#### **RÈGLEMENT INTÉRIEUR - COMPLEXE SPORTIF - SALLE CARRELEE - MODIFICATION -**

Le conseil municipal approuve l'intégration de la salle des Vergers dans le règlement intérieur du complexe sportif.

#### **PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ COLAS - TRAVAUX REHAUSSEMENT TERRAIN**

Le conseil municipal a approuvé le rehaussement de la parcelle ZL13 située au lieu-dit « Les Champs » 355580 GUIGNEN, d'une hauteur de 1,90 m sur une superficie d'un hectare 80 centiare, avec des matériaux inertes non polluants provenant de terrassement, exempt de béton, de ferraille, de bitume. Un protocole d'accord sera signé pour la réfection de la voirie endommagée par le passage des camions.

### **CULTURE**

#### **MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE**

Le conseil municipal a approuvé la modification du règlement intérieur des bibliothèques du réseau de Vallons de Haute Bretagne Communauté pour y intégrer le projet de circulation des documents.

#### **CONVENTION DE PRÊT D'UN OUTIL D'ANIMATION À LA MÉDIATHÈQUE**

Le conseil municipal sollicite la Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine pour la mise à disposition d'un outil d'animation.

## 4<sup>ème</sup> trimestre 2020

### > Déclaration préalable

24/09/2020	DENANCÉ Stéphane	6 Le Val	Abri de jardin (retrait)
28/09/2020	BERTIN Laurent	15 Rue de la Monnaie	Carport
29/09/2020	HERVE Emmanuel	28 Le Plessis Thiaux	Clôture
29/09/2020	COMMUNE de GUIGNEN	2 Rue des Vergers	Changement destination magasin en local sportif
29/09/2020	BORDIER Mickaël	8 Rue du Cep	Mur de soubassement
29/09/2020	ROBIN Jérôme et FROMENTOUX Peggy	26 Rue Gicquel	Rénovation maison
01/10/2020	ANGERON Yannick	3 Rue des boutons d'or	Clôture
06/10/2020	PRODHOMME Christophe	La Mollière	Transformation apprentis en habitation
06/10/2020	JAZUEL Marc	3 La perchère	Surélévation
13/10/2020	GLAUD Morgan	109 Crapaudel	Piscine
15/10/2020	GAIGNOUX Arnaud	4 Caron	Carport (refus)
16/10/2020	BOYER Nicolas	9 La Pibourdière	Abri de jardin
19/10/2020	OGEC Saint Joseph	19 Rue des Dames	Préau
03/11/2020	LIVET Nicolas	35 Bis Rue du Cormier	Clôture
03/11/2020	LERAY Yannick	7 Rue des Colombes	Pergola
03/11/2020	EDF ENR - DOUE Stéphane	90 Rue Gicquel	Panneaux photovoltaïques
03/11/2020	DE SOUSA Hilton	5 Rue du Chai	Clôture
03/11/2020	FELDER Jean-Marie	1 Rue des Boutons d'or	Changement porte d'entrée
03/11/2020	SCI La Clairière - BOUGEARD Claudine	35 Rue du Cormier	Clôture
03/11/2020	DIAZ Laura	4 Rue de la Treille	Clôture

### > Permis de construire

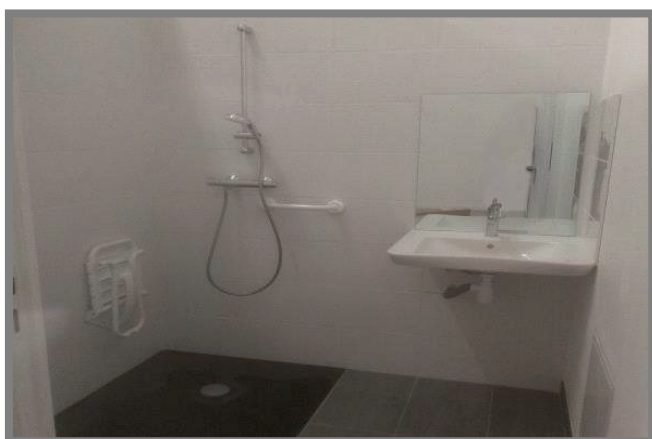
07/09/2020	POUPIER Sébastien et Hélène	Les Jonquières	Construction maison individuelle
08/09/2020	MONBOUSSIN Bertrand et SERGENT Lucie	La Cohardière	Extension et rénovation
10/09/2020	LEGENDRE Romain et LEBRETON Nelle	54 Rue Gicquel	Construction maison individuelle
15/09/2020	CIVRAIS Guillaume/Estelle	5 Crapaudel	Pose 2 fenêtres de toit et double garage
28/09/2020	FRIGOUT Laurent	24 La Jannais	Rénovation et extension habitation
01/10/2020	TORTELIER Olivia et Mélinda	Zac de la Vigne	Construction maison individuelle
05/10/2020	EARL GAUTIER FONTAINE	La Foie	Station méthanisation et annexes
05/10/2020	SCI GIC - GICQUEL Cyril et Isabelle	Les Bretellières 2	Construction d'une boulangerie
06/10/2020	THEAUDIN Enora	Zac de la Vigne	Construction maison individuelle
19/10/2020	SCI MICHELO - MICHELO Alain	Parc d'activité Les Bignons	Construction bâtiment artisanal
19/10/2020	SCI REALEB - LEBRETON René, Elisa et Anaïs	Zac de Bignons	Construction cellules d'activités artisanales
22/10/2020	CLOTEAUX Marie-Yvonne	La Chesnais de Painroux	Construction garage et véranda (rejet)
22/10/2020	LOUVET Nicolas	2 La Molière	Construction garage ouvert
30/10/2020	CHAPIN Gérard/Geneviève	2 Rue de la Mairie	Carport, sas couvert et muret
30/10/2020	SCHMIDT Erwan et Sophie	Zac de la Vigne	Construction maison individuelle

## PLUS DOUX, LES CHEMINEMENTS

Un nouveau cheminement doux est en cours de réalisation de façon à séparer les flux de véhicules et les flux piétons et vélo au niveau de la route de Lassy entre le village de Crapaudel et le centre technique municipal. Il permettra de relier le complexe sportif, et à terme la nouvelle école publique de manière sécurisée. La passerelle est fournie et posée par un artisan de la commune, L'Atelier Chantorel.



## UNE NOUVELLE SALLE POUR LES ASSOCIATIONS ET LES SCOLAIRES



La Commune a saisi l'opportunité de récupérer un ancien local commercial rebaptisé salle des Vergers. Sont ainsi accueillis les activités tennis de table, zumba, zumba kids, fitness ainsi que les écoliers et les collégiens. Les services techniques de la commune ont réalisé une salle d'eau accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette nouvelle salle va permettre de désengorger le complexe sportif.

## LE CIMETIERE

La commune améliore la sécurité dans le cimetière. Une barrière de protection a été posée au niveau du columbarium.





## LE CONFINEMENT EN ILLE ET VILAINE depuis le 28.11.2020

Les informations peuvent être adaptées en fonction de l'évolution et des mesures gouvernementales prises après l'impression du GUIGNEN MAG

**Afin de lutter contre la progression du virus, un confinement national a débuté dans la nuit du jeudi 29 au vendredi 30 octobre.**

**Le 24 novembre, le Président de la République a annoncé les étapes progressives de l'assouplissement du confinement.**

Depuis le 15 décembre : fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent (moins de 5000 contaminations par jour) et instauration d'un couvre-feu.

- Fin des attestations et déplacements entre régions autorisés ;
- Instauration d'un couvre-feu de 21h à 06h du matin à l'exception des réveillons du 24 et 31 décembre ;
- Réouverture des cinémas, théâtres et musées ;

- Reprise des activités extra-scolaires en intérieur ;
- Interdiction des rassemblements sur la voie publique.

Toutes les informations sont à retrouver sur le site du Gouvernement ou en appelant le 0 800 130 000 (appel gratuit, 24/24h).



Téléchargez l'application TousAntiCovid en suivant ce lien :

<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actualites/Coronavirus-COVID-19/Protegez-vous-protégez-vos-proches-protégez-les-autres-telechargez-TousAntiCovid>.

Source : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actualites/Coronavirus-COVID-19/Le-confinement-en-Ille-et-Vilaine-a-partir-du-28-novembre-2020>

## BIENVENUE A IMPRIM 3D-35



**Imprim3D-35** a été créée par Patrick VALENTIN, ancien dessinateur projeteur avec plus de 20 années d'expériences mais aussi concepteur de prototypes par impression 3D pour les postes de montage de garnitures automobiles, de contrôle de faisceaux électriques.

Il peut imprimer tout objet de la vie quotidienne jusqu'aux besoins de professionnels souhaitant obtenir une pièce d'essai, de remplacement, d'aide au montage, de prototypage et bien d'autres solutions.



**Imprim3D-35**

18, La Jannais 35580 GUIGNEN

06.64.64.32.05 - [www.imprim3d-35.fr](http://www.imprim3d-35.fr)

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Guignen

Permanences publiques en mairie de Guignen:  
Samedi 9 janvier de 10h à 12h  
Mercredi 13 janvier de 14h à 16h

**Cette année, offrez un cadeau qui a du sens. Investissez dans les énergies renouvelables en rejoignant un projet utile, rentable et local**

Cagnotte participative en ligne : [www.gwenneg.bzh/fr/energiuguignen](http://www.gwenneg.bzh/fr/energiuguignen)



## TRANSITION ENERGETIQUE

Notre communauté de commune VHBC va prochainement réviser son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

Pour mémoire, les objectifs de politique énergétique, réaffirmés lors du vote de la loi énergie climat et dans la dernière programmation pluriannuelle de l'énergie, prévoient que la production d'électricité d'origine renouvelable passe de 20 % à fin 2018 à 40 % d'ici 2030 avec près de 20 % d'énergie éolienne.

La transition énergétique va donc s'inviter sur notre territoire, avec ces objectifs nationaux de production d'énergie renouvelable qu'il va falloir s'approprier localement, et aussi d'économie d'énergie (via L'Espace Rénov' Habitat du Pays notamment). Et le photovoltaïque n'est pas en reste.

En début d'année prochaine, une centrale solaire de 5 Mwc va être raccordée au réseau électrique de la commune.



Située sur l'ancien site d'enfouissement de la lande de Libourg, sur le terrain du SMICTOM, les travaux de réalisation ont commencé en Octobre.

Vous serez informés de son raccordement et de l'éventualité d'une participation citoyenne.

**Joël GARCIA**  
Adjoint au maire



*Le site avant le début de la construction*



*Le site pendant la construction*



## NAISSANCES

25 janvier 2020	Norah URVOY	28 juin 2020	Mila LAPERCHE
10 février 2020	Théo HOULLEGATTE	20 juillet 2020	Romy SIMON
29 février 2020	Raphaël ARRICASTRES	22 juillet 2020	Malo LEMARIÉ
12 mars 2020	Léonie JAN	04 août 2020	Simon BILLY
10 avril 2020	Gabin ROUX	07 août 2020	Milo RICHEUX
18 avril 2020	Louis HOLLOCOU	12 août 2020	Rose VROT
09 mai 2020	Soan GUILLOUX	15 août 2020	Mila FÉRATTE
07 juin 2020	Léonie GINGUENÉ GUILLE	16 août 2020	Alyssia RAIMBAUD
08 juin 2020	Lomig CHAPPELET	04 oct 2020	Léon VILLALARD
10 juin 2020	Erwann BASTEL	21 oct 2020	LE TOQUIN Bleuenn
26 juin 2020	Enzo JOSSET		

## MARIAGES

08 aout 2020	Charles TOUCHAIS et Clarisse LEMARIÉ
22 août 2020	Joris VIQUESNEL et Maud PRIOUL
05 sept 2020	Christophe FORNI et Chantal BEAUFILS



## DECES

22 déc 2019	André JAGU	09 juin 2020	Odette LEGEAY veuve COLLET
05 janvier 2020	Michel BOUGEARD	13 juin 2020	Alain ROLLAND
20 janvier 2020	Claude GUYOMARD	27 juin 2020	Micheline MÜLLER veuve GUYOMARD
31 janvier 2020	Alphonse COLLET	04 juillet 2020	Madeleine JUMEL veuve LEPRINCE
02 février 2020	Pierre FONTAINE	10 juillet 2020	Mauricette GOUGEON veuve BERTIN
11 février 2020	Alfred OLLIVIER	31 juillet 2020	Teddy BOUVIER
19 février 2020	Angèle FILLY veuve LEGLOIRE	14 août 2020	Yvonne OLLIVIER veuve CHOUAN
17 avril 2020	Yvonne DENIEL épouse TOMIO	25 août 2020	Marie CARBONEL veuve YVANEZ
10 mai 2020	Jules BLOT	07 sep 2020	Marcel DURAND
19 mai 2020	Michel PAVOINE	10 sept 2020	Yvette CHAPIN épouse NOGUES
20 mai 2020	René SAVARY	22 oct 2020	Georgette HOUSSIN épouse
24 mai 2020	Linda POUILLY		CARDINAL

La publication des avis de naissance et de mariages ne peut se faire qu'avec l'autorisation des parents ou des intéressés.

## Focus sur les collections de la Médiathèque

### Le saviez-vous ?

La Médiathèque propose des livres, CD, revues et DVD pour tous les publics et est accessible à tous gratuitement.

Seul l'emprunt nécessite un abonnement (cf. Memo).

L'équipe vous propose dans ce numéro un zoom sur des collections plus spécifiques : les livres en gros caractères, mais aussi les livres audio.



Vous avez de longs trajets sur la route et la radio vous ennuie ? Vous appréciez les lectures lues ? Testez les livres audio ! Du roman classique au roman contemporain, en passant par le polar, vous trouverez votre bonheur à la Médiathèque.

Le fonds des livres en gros caractères s'étoffe avec l'achat de nouveaux romans ! Fatigué de lire des formats plus réduits ? Des difficultés visuelles ? Ces livres vous permettront de garder le lien avec la lecture.

### Ma bibliothèque partout, tout le temps !



A télécharger gratuitement sur votre smartphone, l'application « Ma Bibli » vous permet d'un clic l'accès à votre compte lecteur bibliothèque à tout moment.

Il est aussi possible de consulter votre compte lecteur sur Internet 24 h/24, 7 jours sur 7, en vous rendant sur le portail du réseau des bibliothèques : [www.bibliothequesdesvallons.fr](http://www.bibliothequesdesvallons.fr)

### L'Agenda De la Médiathèque

- Du 24 décembre 2020 au 2 janvier 2021  
**Fermeture de Noël**  
Réouverture  
mardi 5 janvier à 16h30
- Janvier à juin 2021  
**Prix facile à Lire**  
Modalités à venir

*Les animations à venir dépendront de la situation sanitaire du moment.*

### Les dons de livres

Oui, la Médiathèque accepte les dons de livres, pour adultes et enfants ! Mais il y a quelques règles à respecter. Les livres doivent être en bon état, non tâchés ni jaunis.

L'équipe privilégie les grands formats de romans mais les livres en format poche, classiques ou contemporains, sont toutefois acceptés.

Merci à vous !



Gérez vos prêts, vos réservations, faites des recherches, découvrez les nouveautés, accédez aux informations pratiques de votre bibliothèque...

Une question ? Besoin d'aide ? Contactez-nous !

# Mémo

Infos / réservation : 02 99 92 89 14  
Mail : [mediatheque@guignen.fr](mailto:mediatheque@guignen.fr)

Abonnement annuel de date à date :

- > Abonnement individuel : 6€
- > Abonnement à partir de 2 adultes : 10€
- > Gratuité pour les moins de 18 ans

Horaires d'ouvertures (selon situation sanitaire)

- Mardi > de 16h30 à 18h30
- Mercredi > de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30
- Vendredi > de 16h30 à 18h30
- Samedi > de 10h à 12h30

Adresse : 1 allée du Champtorin.

*La médiathèque de Guignen fait partie du réseau des « Bibliothèques des Vallons » de VHBC.*



## 180 ans d'école publique à Guignen

On peut bien le dire, la loi Guizot du 28 juin 1833, qui imposait désormais à toutes les communes de plus de cinq cents habitants de créer, puis d'entretenir, une école primaire de garçons, ne suscita, en zone rurale, absolument aucun enthousiasme ! Et, dans l'arrondissement de Redon, sur quarante-six communes concernées, pas moins de trente-deux traînèrent les pieds. Guignen fut du nombre. D'abord, parce que la municipalité, qui n'avait jamais été riche, sentait là une fâcheuse perspective de charges supplémentaires. Ensuite, parce que les *Plaous* de l'époque, dont 90 % étaient des cultivateurs, ne distinguaient pas bien l'intérêt, pour eux, des divers apprentissages concourant à l'instruction, lesquels leur paraissaient être plutôt réservés à des « *hauts chuppés* » (personnages d'importance). Mais, à vrai dire, c'était surtout parce qu'ils redoutaient d'être privés de la main-d'œuvre que représentaient leurs enfants dans les travaux des champs, à cette époque aucunement mécanisés.

Pourtant, bon gré mal gré, quatre ans plus tard la municipalité qui s'était mise, sans entrain, à la recherche d'un terrain pour y édifier l'école prescrite, projeta d'utiliser à cette fin le pâtis du village de la Rue Gicquel. Or, après d'âpres discussions, le projet fut enterré — avec prémonition, puisque c'est là qu'on choisira d'établir le nouveau cimetière. Cependant, jugeant cet abandon de mauvais augure pour le respect de la loi, le sous-préfet commença à s'impatienter. Il se mit à adresser au maire Anne Boutin (σ) des rappels en rafales, bientôt assortis de menaces de sanctions envers la commune. C'est pourquoi en 1841, soit huit ans après l'entrée en vigueur de l'obligation, le conseil municipal se résolut enfin à l'ouverture d'une école de garçons. Il engagea à cet effet un instituteur et loua une petite maison, afin d'y installer le logement du maître et la classe unique de l'école publique dont Guignen était privé.

Or, bientôt se posa un autre problème d'importance pour la municipalité. Il concernait cette fois la mairie. De fait, l'état de vétusté dans lequel était tombée l'habitation du bourg qui en tenait lieu, obligeait à chercher un nouveau bâtiment pour la remplacer. Par chance, Anne Boutin, qui était aussi *officier de santé* (médecin) au Bois-Réan, offrit de vendre à la commune une maison dont il était propriétaire à la Motte (emplacement de la pelouse de l'actuelle mairie), pour la transformer en une nouvelle mairie doublée, comme c'était désormais la mode, d'une école. Le conseil municipal accepta immédiatement. En effet, il estimait qu'« *en supprimant la cloison séparant les deux salons de la maison, la commune aurait une belle salle de classe. L'étage supérieur, divisé en trois pièces, dont une assez grande pour la réunion du conseil, demeurerait en son état, l'instituteur ayant à sa disposition deux pièces latérales au cabinet, affectées aux écritures du secrétariat de mairie.* » Bref, pour les édiles enthousiastes, « *aucun édifice du bourg ne pouvait offrir cet avantage.* » Et, le sous-préfet, qui suivait toujours tout ça de très près, approuva, lui aussi, l'acquisition. C'était en 1844.

L'achat en revint à 8 000 fr. C'est pourquoi, compte tenu des

ressources de la commune, qui stagnaient toujours au plus bas, le conseil émit l'avis « *que les travaux d'appropriation de la mairie-école soient exécutés par voie économique.* » C'est donc *a minima* qu'on entreprit les travaux nécessaires pour convertir cette habitation à sa nouvelle et double vocation. On verra plus loin que ce n'était peut-être pas une si bonne idée ! En tout cas, lorsque, peu de temps après, l'ensemble entra en service, les Guignenais virent tout de suite que cette mairie-école, était plutôt du genre *école-mairie*. Car, c'est l'éducation qui occupait, et de loin, la plus grande place, une seule pièce y étant réservée à la mairie. D'ailleurs, à l'époque, la rue ne se nommait-elle pas clairement, *rue de l'École* ?

On sait que, par la suite, sous le Second Empire, l'école fut dirigée par Joseph Dufrière (futur maire). Or, il n'y avait pas encore d'établissement privé pour les garçons (1872) et, à la mauvaise saison, lorsque les enfants n'étaient pas requis par leurs parents pour les aider aux travaux des champs, l'école pouvait compter de 80 à 90 élèves (en une classe unique !). Hélas, dès le retour des beaux jours, il pouvait parfois arriver que l'effectif diminuât des deux tiers. Bien sûr, l'instituteur le regrettait amèrement, mais il ne pouvait pas lutter. Car, en ce temps-là, dans les campagnes, si les parents vouaient l'hiver, volontiers, leurs enfants à l'instruction, ils les réservaient, en revanche, strictement l'été à la culture.

Le 26 décembre 1869, il pleuvait sur Guignen. Or, le nouveau maire, Jean Guilloux, eut la douleur de constater qu'il pleuvait aussi abondamment dans la salle de classe ! Au reste, on n'y comptait plus les lézardes, et « *l'ouverture qui s'est produite au milieu d'une paroi [...] à l'étage supérieur, laisse entre le plafond et le mur une ouverture de dix centimètres.* » ! Pour y remédier, des plans furent dressés dans l'urgence. Mais, en définitive, les travaux envisagés ne furent pas réalisés, car on opta pour un parti plus radical. Et, le 6 février 1870, le conseil « *considérant que la mairie et l'école, qui étaient déjà exigües et impropres à leurs destinations, menaçaient désormais ruines* », décida leur démolition pure et simple, ainsi que la construction d'un nouvel ensemble, en bordure de rue. C'est globalement la mairie que nous connaissons aujourd'hui.



Les garçons devant la nouvelle mairie-école, vers 1910

La conception de cette nouvelle mairie-école fut confiée à un architecte rennais, Albert Béziers-Lafosse fils, déjà connu des Guignenais pour avoir dessiné l'enceinte du cimetière — Et, c'est encore à lui que, sept ans plus tard, on s'adressera pour réaliser les plans de l'église. Il proposa un élégant ensemble symétrique comprenant un corps principal entouré de deux ailes en retour vers l'arrière, lesquelles, affectées à l'école, pourraient accueillir une centaine d'élèves. Le logement de l'instituteur, ainsi que celui du sous-maître, étaient prévus au

rez-de-chaussée. Et, de nouveau, une seule pièce, à l'étage, serait réservée pour la mairie. Mais, ces plans furent refusés par le sous-préfet (toujours lui), au motif que les locaux d'une mairie moderne devaient désormais être situés au rez-de-chaussée. On revit donc illico le projet du haut en bas, avant l'adjudication des travaux, qui eut lieu le 19 février 1872, et la première pierre put être posée le 8 mai. Dans l'attente de la livraison du bâtiment, une pièce avait été louée à la Rue Gicquel, afin d'y constituer une salle de classe provisoire.

Mais, il faut mentionner que, depuis 1867, la commune était confrontée à un nouveau et rude problème qu'elle n'avait pas vu venir : la création d'une école de filles, devenue à son tour obligatoire. Et, les conseillers mirent, cette fois, encore moins d'entrain à obtempérer que pour celle des garçons\*. De fait, ils jugeaient que l'école privée de la rue du Couvent suffisait amplement à l'accueil de toutes les fillettes de Guignen. Ils proposèrent même (audacieusement) que « *les religieuses deviennent publiques* » ! Mais, le sous-préfet se garda bien d'entrer dans leur combinaison. Et, comme cet homme-là demeurait toujours fermement à cheval sur le respect de la loi, à ses rappels pressants, la commune répondait chaque fois qu'elle ne disposait pas des fonds nécessaires. D'ailleurs, le ministre de l'Instruction publique ayant prescrit, en 1891, l'installation d'un simple petit meuble à usage de bibliothèque dans les écoles publiques, les conseillers, jugeant le projet par trop fastueux, répondirent que le budget de la commune ne permettait pas « *de consentir ce sacrifice* ».

Pourtant après trente-six ans (!) de bonnes excuses, poussée dans ses derniers retranchements par un sous-préfet excédé, en avril 1903, la commune dut créer dans l'urgence une école publique de filles dans l'une des ailes de celle des garçons. Il suffisait d'y penser ! Et, les petites élèves y seront hébergées, en une classe unique, jusqu'à la rentrée scolaire de 1910, qui verra l'ouverture de l'école de la rue Gicquel, dans l'ancienne propriété d'un notaire en faillite. À noter que, des deux écoles, celle des filles sera moins fréquentée que celles des garçons. Ainsi, en 1921, ces derniers occupaient déjà quatre classes, quand les filles n'en emplissaient qu'une seule. Et, en 1932, on passa à trois pour deux. Cette différence dans les effectifs constituera, d'ailleurs curieusement, une constante, beaucoup de familles envoyant leurs fils à l'école publique, alors qu'elles confiaient leurs filles à l'école privée. C'était comme ça.

D'autre part, il était d'usage autrefois que l'instituteur fût conjointement le poste de secrétaire de mairie. Ce fut le cas notamment de Mathurin Jaffrézo. Son épouse était d'ailleurs l'institutrice de l'école des filles. Et, lors de son départ en retraite, en 1919, la municipalité, compte tenu du manque de logements libres dans le bourg, eut l'idée de demander que « *M. l'inspecteur d'académie ait la bonté de nommer un remplaçant ayant sa femme pour adjointe.* » De fait, l'école abrita à plusieurs reprises des couples d'instituteurs. Ce fut le cas notamment avec les époux Bailleul, Davené, Lévêque et Prime. Et parmi les noms d'enseignants dont se souviennent, bien souvent avec gratitude, les élèves d'autrefois — qui sont aujourd'hui arrière-grands-pères — on peut citer, entre autres, Mlle Cobey, MM. Marion, Sautinel, Poilvet, Comeurec. Sans oublier l'inspecteur qui, autres temps, autres mœurs, arrivait parfois, de Redon... à bicyclette.

*Les classes de Mme Davené, M. Davené et M. Poilvet, en 1949*

Le préau qui manquait encore à cette école, fut construit dans la cour en 1899. En 1938, une cantine fut aménagée dans l'aile est. Elle y fonctionnera jusqu'en 1986. Mais au début, le service rendu se résumait à la préparation d'une soupe, les demi-



pensionnaires apportant quotidiennement leur gamelle. Plus tard (1971) c'est le chauffage central qui fut installé dans l'ensemble du bâtiment mairie-école. Enfin, lorsqu'en 1960 la mixité scolaire, d'abord nommée *coéducation*, fut instaurée, les deux écoles (filles et garçons) furent réunies, en un seul établissement mixte fonctionnant, dans un premier temps, conjointement sur les deux sites, puis, à partir de 1969, dans les seuls bâtiments de l'ancienne école des filles. Devenus disponibles, les locaux de l'école des garçons servirent, dès lors, à la création d'une école maternelle qui fonctionna là jusqu'en 1989, année où fut ouverte celle de la rue de Lassy (fusionnée avec l'école primaire en 1994).

À cette école, qui n'avait pas encore de nom, on donna, en 2017, celui d'Aimé Bailleul, voulant ainsi honorer la mémoire de l'un de ses instituteurs mort en déportation, suite à la rafle allemande intervenue dans le bourg, le 28 juillet 1944. Enfin, à l'évidence, avec le bâtiment qui va entrer en service rue des Vergers, s'ouvre, pour l'école, un nouveau chapitre de sa déjà longue histoire. Et, entre parenthèses, on peut bien dire que devant la modernité d'un tel ensemble, vouloir évoquer une bougie — la 180<sup>e</sup> : celle que l'école va compter en 2021 — pourra peut-être paraître anachronique...

\* L'histoire de l'école publique de filles a été évoquée dans le n° 140 d'octobre 2010.

*Jean-Pierre VACHE*

## Histoire d'un chantier

L'école publique Aimé Bailleul située rue de Lassy à Guignen devenait trop étroite lorsque les études ont commencé en 2009. Le développement de la commune et la croissance des effectifs attendue dans les années à venir n'aurait pas pu accueillir en son sein l'ensemble des élèves. Et conserver ou agrandir l'école actuelle aurait nécessité d'importants travaux de mises aux normes, dans plusieurs domaines comme les sanitaires, l'accueil des handicapés ou l'efficacité énergétique.

La municipalité a décidé en 2017 de relancer le projet d'une nouvelle école sur un terrain appartenant à la commune, rue des Vergers. L'objectif a été de construire une nouvelle école de 16 classes, 7 maternelles et 9 élémentaires, extensible ultérieurement en cas de besoin. Cette école est aujourd'hui sur le point d'être terminée et le groupe scolaire Aimé Bailleul ouvrira ses portes après les vacances d'hiver. En raison de contraintes techniques, l'ouverture un temps envisagée après les vacances de Noël est finalement reportée après les vacances d'hiver.

Composé de 15 classes réparties sur deux niveaux, de deux salles de motricité dont l'une intègre une classe non équipée, d'une BCD et d'un patio, le bâtiment offrira tout le confort à ses usagers, enfants et adultes, ainsi que de bonnes conditions d'apprentissage. Le bâtiment est entouré de deux cours (une pour les maternelles, une pour les élémentaires) et d'un jardin. Des jeux extérieurs fixes sont installés sur les deux cours : jeux à ressort pour les petits, buts combinés pour les grands. L'ensemble est développé avec le souci d'efficacité énergétique combinant confort d'utilisation et réduction des coûts de fonctionnement.

Certains espaces multi-usages, comme les salles de motricité, pourront être utilisés pour des activités périscolaires en dehors des heures de classe.

Ce projet sera complété d'un parking public à l'été 2021.

Une fois l'installation dans la nouvelle école, les anciens locaux rue de Lassy seront démolis pour partie en vue de réaliser un programme immobilier mais ce projet devra encore attendre un peu !



> Avril 2019





> GROUPE SCOLAIRE



> Septembre 2019



> Octobre 2019



> Janvier 2020



> Juin 2020



> Juillet 2020



> Novembre 2020



> Novembre 2020

Depuis février 2020, une nouvelle équipe de cuisine a pris place au restaurant scolaire la cantine des saveurs.

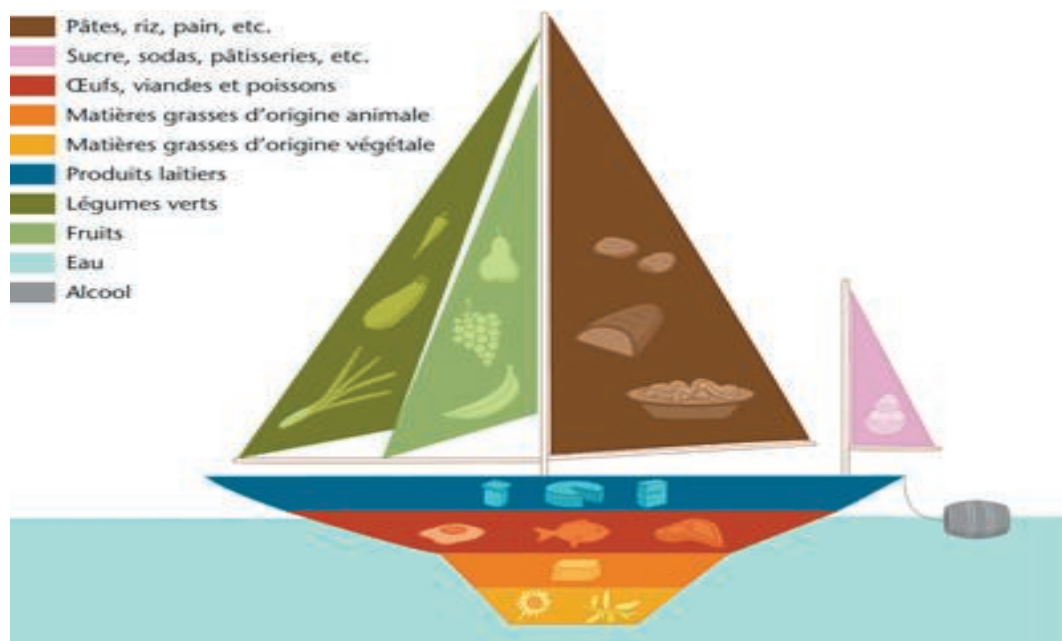
Autour de Carl OGER le nouveau responsable, depuis janvier 2020 Delphine VERDIER son second, Pascal BIENAIME cuisinier et Angélique CORBIN aide de cuisine.

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment

Ce ne sont pas moins de 680 repas en moyenne de la maternelle au collège qui sont fabriqués et distribués sur place sur le temps du midi avec l'aide de nos collègues soit une trentaine d'agents.

Voici le bateau alimentaire : c'est la représentation ludique de l'équilibre alimentaire. La taille de chacun de ses éléments illustre la place qu'il doit occuper dans notre alimentation.

### L'équilibre alimentaire pour les enfants



Ce qu'il faut retenir : Qu'il prenne plaisir à manger, qu'il ne se prive pas d'une catégorie d'aliments tel que le sucre, les féculents...l'enfant doit manger de tout, qu'il écoute son corps et mange selon sa faim.

Un **menu végétarien** ou végétalien doit être proposé à tous les usagers au moins une fois par semaine dans toutes les cantines scolaires.

Les repas répondent à des règles nutritionnelles et aux besoins de l'enfant ; les repas équilibrés sont élaborés et s'appuient sur les recommandations fixées par le Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et Nutrition le 'GEMRCN' qui visent à promouvoir une alimentation de qualité et a pour vocation de lutter contre l'obésité et le surpoids.

#### Les 5 clés du GEMRCN :

- + de fruits, de légumes et de féculents,
- + d'apports en fer et calcium,
- de glucides, sucres,
- de lipides, en rééquilibrant les apports en acides gras,
- d'apport en sodium, sel.

L'expérimentation du repas végétarien hebdomadaire soutient les objectifs de la loi EGALIM concernant la mise à disposition d'une offre alimentaire durable et de qualité et la diversification des sources de protéines.

On entend par « **végétarien** », un menu dans lequel la viande et le poisson sont remplacés par des protéines végétales : légumineuses, céréales,

oléagineux, etc. Dans le cas du menu végétarien, ces protéines végétales peuvent être associées à des œufs et des produits laitiers.

**Toutes les cantines scolaires sont concernées,** publiques et privées, du premier degré et du second degré.

Pour une transition en douceur nous copions des plats traditionnels appréciés des enfants en version végétarienne.

Exemples : le chili sin carne, le parmentier végétal etc....

Cela demande plus de travail en amont car il faut travailler sur les textures et donner du goût aux céréales et aux légumineuses pour que le plat proposé soit consommé, ce qui n'est pas évident.

Voici la recette du fondant à la crème de marrons que les enfants ont réclamé le jour du repas à thème du 15 octobre dernier.

A bientôt pour d'autres nouvelles de la Cantine des Saveurs.

## Fondant à la crème de marrons et au chocolat

Temps de préparation : 10 min

Temps de cuisson : 30 min

Matériel : 1 moule à manquer de 22 cm de diamètre (moule rond)

**Ingrédients pour 6 personnes :** 500 g de crème de marrons vanillée en conserve 100 g de chocolat noir à pâtisser, 100 g de beurre, 3 œufs, 1 cuillerée à soupe de Maïzena ou féculé de pomme de terre ou la farine de riz, une pointe de sel

### Préparation

Préchauffez le four à 180 °C (th. 6).

Faites fondre le chocolat et le beurre à feu doux. Lissez le mélange.

Ajoutez la crème de marrons au mélange, puis incorporez les œufs un à un en mélangeant bien.

Ajoutez ensuite la Maïzena, la féculé de pomme de terre ou la farine de riz.

Beurrez soigneusement un moule à manquer.

Versez la pâte dans le moule et glissez le gâteau au four pour environ 30 min.

Laissez tiédir avant de démouler.

Servez froid.

Bon appétit.



### Mesures anti gaspillage

Pour les entrées faire des petites portions et d'autres plus grandes.

Demander de manière systématique aux enfants lors de leurs passage pour le plat chaud leur niveau d'appétit 'petite faim' ou 'grande faim' et les servir en conséquence.

Pour les primaires les inciter à prendre une seule tartine de pain au passage au self et en redistribuer au cours du repas afin de réduire le gaspillage constaté au moment du débarrassage plateau ; le pain supplémentaire étant accordé que si l'enfant a fini son assiette

Proposer à chaque fois qu'il y a un fruit de saison au menu un demi-fruit coupé en morceaux pour les CP.



Pour ce mois de novembre, l'école publique a accueilli les élèves avec un nouveau protocole sanitaire.

Peu de changement pour les élèves de maternelle. Les parents continuent d'accompagner leurs enfants jusqu'à la classe. La vie et le travail dans la classe restent inchangés aux yeux des élèves.

En élémentaire, les élèves sont masqués et il n'y a plus de brassage des classes dans la cour. Un peu impressionné au début, les élèves ont vite retrouvé leurs réflexes d'enfants en jouant dans la cour (avec le masque).

### Hommage national à Samuel Paty

Ce lundi 2 novembre pour l'hommage national toutes les classes ont travaillé sur les valeurs de la laïcité. Les classes de CM1 CM2 ont parlé de Liberté en lisant le Poème de Paul Eluard. La directrice Madame Minster et Madame la Maire ont rejoint une classe de CM1 CM2 pendant la lecture de la lettre de Jean Jaurès et la minute de silence. L'équipe enseignante remercie Madame la Maire de sa présence.

Les CP CE1 ont par exemple fait des dessins sur l'importance de l'école. Puis tous les élèves de cycle 2 ont à leur manière, suivi le protocole de la cérémonie.

En maternelle, à 11h tous les élèves se sont retrouvés au coin regroupement pour un temps calme et se dire des gentilles ou se faire des grands sourires pour montrer combien ils étaient heureux d'être ensemble à l'école.



### Préparation de la rentrée 2021 :

Afin de prévoir la rentrée de 2021 et de faire des prévisions des effectifs au plus juste, vous pouvez déjà vous faire connaître auprès de la directrice si vous souhaitez inscrire votre enfant né en 2018 ou en 2019.

Avant l'admission à l'école publique, vous devez vous présenter en mairie avec le livret de famille, le carnet de santé et un justificatif de domicile.

La mairie remet alors aux familles, une fiche d'inscription unique (école et services périscolaires) qu'il faut rapporter en mairie pour obtenir le **CERTIFICAT D'INSCRIPTION**.

Bureau : La directrice de l'établissement, Madame Isabelle Minster, se tient à la disposition des parents.

Vous pouvez prendre rendez-vous en téléphonant au 02.99.92.26.46

ou par mail : [ecole.0352403x@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0352403x@ac-rennes.fr)

Les journées de décharge de la directrice sont : lundi et mardi.

Les élections des représentants des parents d'élèves a eu lieu le 9 octobre 2020.

La participation des parents s'est élevée à près de **58%**, un très beau chiffre pour de telles élections. Nous remercions les parents pour leur mobilisation et la confiance accordée. Pour comparaison, le taux de participation national en 2020 est de 47.4%.

Une nouvelle équipe a donc été élue. Avec quelques départs et 2 arrivées, l'équipe se stabilise à 16 membres, pleins d'entrain et de dynamisme ;-)

### Quelles actions pour 2020-21?

Cette année, l'incertitude liée à la situation sanitaire risque de limiter les actions que nous menions régulièrement ces dernières années (café des parents, photos de fratries...). Nous ne savons pas si nous pourrions les organiser.

Et bien sûr, la période est encore moins propice à travailler à la mise en place de nouveaux projets avec l'équipe enseignante (conférences par ex).

Nous serons donc mobilisés sur le cœur de notre activité :

- Faire le lien entre les parents, l'école et la mairie
- Être présents aux **3 conseils d'école** (et les réunions de préparation avec école et mairie) et porter la parole des parents

Nous souhaitons également être associés aux réflexions autour de la tarification de la restauration scolaire et de l'augmentation de la part de produits issus de l'agriculture biologique dans les repas.

### Une nouvelle école pour les enfants et l'équipe éducative en mars 2021:

Un temps fort qui touchera l'ensemble de l'équipe éducative, la municipalité, les élèves et les parents : l'aménagement dans la nouvelle école qui devra se faire pour le mois de mars 2021!

Et bien sûr, nous restons l'interlocuteur des parents. Ainsi, si vous avez des questions, des remarques en lien avec la vie scolaire et périscolaire de vos enfants, n'hésitez pas à nous en faire part par courriel [ape.guignen@gmail.com](mailto:ape.guignen@gmail.com)

Rejoignez-nous sur notre page Facebook <https://m.facebook.com/ape.guignen>  
et tenez-vous informé.

*Nous vous souhaitons à tous un joyeux Noël et un très belle d'année 2021!*

L'équipe APE,



**HABITAT DURABLE**  
Maîtrise d'œuvre

---

**CONSTRUCTION  
DE MAISON INDIVIDUELLE**

02 99 26 07 67  
14 rue de la monnaie 35580 GUIGNEN  
[www.habitatdurable.net](http://www.habitatdurable.net)

### **SARL Patrick GARNIER**

**CLOISONS SECHES, ISOLATION  
NEUF ET RENOVATION  
POSE DE MENUISERIES  
FAUX PLAFONDS**

**36, La Revachais – 35580 GUIGNEN**

**☎ 06 37 91 61 50 - ☎ 02 99 92 25 24**

**@ : [patrickmariethe.garnier@orange.fr](mailto:patrickmariethe.garnier@orange.fr)**

## Célébration de rentrée

Une rentrée ça se fête même si les conditions habituelles sont bousculées ! En effet, comme tous les ans, les élèves de l'Ecole Saint-Joseph se sont donné rendez-vous pour vivre un temps de célébration. Habituellement accompagnés de leurs aînés du Collège, privés cette année de ce rassemblement pour raisons sanitaires, les élèves de la TPS au CM2 ont fêté leur rentrée, le vendredi 25 septembre. A cette occasion, ils ont pu faire la connaissance du nouveau prêtre de la paroisse, le Père Pierre Lamballais qui nous a fait le plaisir de venir bénir les cartables pour cette nouvelle année scolaire. Nous souhaitons à tous ces petits porteurs de cartable une très belle année scolaire.



## Les élections des délégués



Après une semaine électorale organisée au sein de chaque classe, les élèves délégués ont été élus le vendredi 9 octobre pour une nouvelle année : campagne électorale, programmes, cartes d'électeur, isoloir, urne, bulletins de vote, listes électorales et dépouillements étaient au rendez-vous. Nous remercions les deux élèves élus et leurs



suppléants de chaque classe et nous les félicitons pour le travail de communication et les responsabilités qu'ils assureront au cours de cette année notamment pour leur rôle de représentant des élèves au Conseil d'école qui se rassemblera une fois par période scolaire après invitation de Mme Fadet, Chef d'établissement.

## Médiathèque à l'école

Quand les élèves ne peuvent pas se rendre à la Médiathèque pour raisons sanitaires, c'est la Médiathèque elle-même qui vient nous rendre visite. C'est avec un grand plaisir, que nous avons accueillis à l'école, Audrey et Anne-Laure, qui avaient préparé une séance de découverte sur l'archéologie : lectures et activités diverses ont été proposées aux élèves de la TPS au CM2. Nous les remercions toutes deux pour ce moment ainsi que pour la sélection d'une quarantaine de livres qu'elles ont apportée pour chaque classe afin que les élèves puissent emprunter un livre comme ils ont l'habitude de le faire quand ils se déplacent à la Médiathèque.



## Cross

Le vendredi après-midi 16 octobre, les élèves du CP au CM2, privés du Cross cantonal et du Cross du collège, annulés pour raisons sanitaires, ont tout de même participé à un après-midi sportif sous forme d'un cross organisé par les élèves de CM1-CM2 de la classe de Mr Garel. Après une séance d'échauffement, chaque niveau de classe s'est élancé sur le parcours sous les applaudissements des autres élèves. Comme tous les ans, les petits athlètes n'ont pas économisé leur

énergie et ont dépensé toutes leurs ressources pour donner le meilleur d'eux-mêmes... les plus rapides ont été fiers de monter sur le podium et ont été récompensés par une belle médaille. L'après-midi s'est achevé par un goûter offert par l'Association Sportive de l'Ecole « 1-2-3 Saint-Jo ». Nous remercions vivement les élèves de CM et leur enseignant pour l'organisation de cette manifestation.

## Inscriptions Année scolaire 2021-22

Mme Fadet, le chef d'établissement de l'Ecole Saint-Joseph, se tient à votre disposition pour tous renseignements en ce qui concerne les inscriptions des élèves pour la rentrée de septembre 2021 et janvier 2022.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant, n'attendez pas la soirée des Portes Ouvertes du vendredi 29 janvier 2021 (17h à 20h) pour vous manifester. Vous pouvez dès à présent contacter Mme Fadet au 02.99.92.22.27 de préférence le jeudi et le vendredi ou par mail à l'adresse suivante : [eco35.st-joseph.guignen@e-c.bzh](mailto:eco35.st-joseph.guignen@e-c.bzh)



## LA RENTREE DE L'APEL !

Cette année, encore plus que d'habitude, la rentrée était attendue de tous et s'est déroulée dans de bonnes conditions grâce au respect des directives sanitaires et à la coopération de tous, parents, enfants, enseignants, personnel de l'école.

Si nous avons pu garder le lien via les outils numériques, il était important de pouvoir se retrouver physiquement, même masqués !

Les premiers moments d'échanges, comme le traditionnel café d'accueil de rentrée, ainsi que l'Assemblée Générale suivi de son pot, n'ont pu avoir lieu mais pour autant, de nouveaux parents motivés nous ont rejoint, que nous avons eu le plaisir d'accueillir lors du premier Conseil d'Administration!! Nous souhaitons la bienvenue à Claire, Céline, Christophe et Elodie.



Loto du 30 janvier 2019



Noël du 6 décembre 2019

L'Apel c'est avant tout une équipe dynamique de parents d'élèves qui se réunit pour partager des moments de convivialité autour d'échanges sur l'organisation d'actions/manifestations contribuant à la vie de l'école.

Cette période particulière nous contraint à revoir nos actions du premier semestre notamment. C'est avec grand regret que ne pourrons vous retrouver à la Soirée de Noël qui devait avoir lieu le 11/12/2020. Il en est de même pour le Loto du 16/01/20

Néanmoins, nous restons mobilisés à travers différentes ventes : les Gâteaux Bijou, les Chocolats Jeff de Bruges, des kits d'ateliers créatifs... à la suite desquelles nous reviendrons vers chaque famille pour connaître le niveau de satisfaction de ces différentes propositions.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, nous adapterons nos futures actions dans le respect du protocole sanitaire et vous tiendrons informés.

Restez informés, rejoignez-nous sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/apelstjosephguignen/>  
Courriel : [apelsaintjosephguignen@gmail.fr](mailto:apelsaintjosephguignen@gmail.fr)

Très belles fêtes de fin d'année à tous !  
L'Equipe APEL

## LES FRIPOUILLES ESPACE JEUX RENCONTRES

Pour rappel, nous accueillons les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte (parents, grands-parents, assistante maternelle...)

*OUVERT A TOUS*



Nous avons bien débuté le 2 octobre avec les gestes barrières et masques pour accueillir nos petits et grands mais le virus est toujours présent. Nous avons dû interrompre nos séances à partir de novembre. Les fêtes de fin d'année seront inhabituelles, le Père Noël des Fripouilles se reposera et le spectacle sera remis à une fois prochaine, nous positivons toujours.

Nous avons proposé aux adhérents de faire les activités chez eux et de nous les transmettre pour entretenir un contact régulier, pour certain le temps est long. Notre voyage confiné à la Réunion s'est quand même fait par nos activités diverses comme le drapeau de la Réunion en gomme, son caméléon et son volcan.

En décembre, nous partirons en Bretagne avec drapeau, hermine et Triskell.

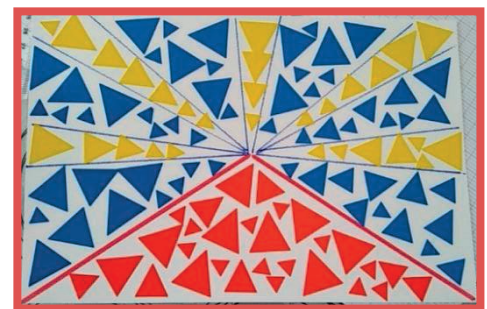
Les séances musique et bébé bouquine se sont très bien passées et toujours très appréciées.



Musique



Arbre d'automne



Drapeau de la Réunion

Merci à tous de participer avec bonne humeur, prenez soin de vous.

Mémo

Infos / réservation : 06 42 15 88 02

Mail : lesfripouilles.guignen@gmail.com

Adresse : LA RUCHE - Route de Lassy.

Horaires d'ouvertures :  
(Hors vacances scolaires)

Mardi > de 8h30 à 11h15

Vendredi > de 8h30 à 11h15

Vous pouvez nous rejoindre sur notre page Facebook : les fripouilles  
**INSCRIPTION OBLIGATOIRE - 15 ENFANTS MAXIMUM PAR SEANCE**

Après une rentrée marquée par l'augmentation importante des effectifs et l'ouverture de 2 classes, le **COLLÈGE SAINT JOSEPH de Guignen** poursuit ses activités malgré la situation sanitaire. Allons de l'avant, tout en protégeant chacun grâce à l'application stricte du protocole sanitaire.

Les élèves sont accompagnés de façon accrue cette année pour répondre aux éventuels besoins qui émergent après la période de pédagogie à distance du printemps dernier: du temps supplémentaire en mathématiques et en français pour tous chaque semaine, la présence d'une jeune femme en service civique dont la mission est de permettre à chacun de progresser et d'atteindre les objectifs de cette année scolaire, des heures de devoirs faits, des stages de réussite pendant les vacances...

Nous restons tournés vers l'extérieur pour consolider les apprentissages et faisons le pari de pouvoir accueillir des intervenants et organiser nos voyages scolaires comme les années passées, avec toutes les assurances requises bien sûr !

Pour la suite de l'année, nous attendons avec impatience l'entrée dans nos nouveaux locaux !

Tous seront ravis de présenter leur nouveau Collège lors de nos **PORTES OUVERTES le vendredi 29 janvier 2021**: nouvelles classes, équipements performants et enseignants motivés, à l'origine de beaux projets pédagogiques qui permettent à chacun de donner le meilleur et grandir en confiance.

A partir du 4 janvier, nos visiteurs seront invités à nous retrouver rue des Forgets, en haut du parking, où se trouvera l'administration du Collège, au centre de notre Ensemble Scolaire Saint Joseph. Quant aux élèves et enseignants, ils prendront possession des 7 nouvelles classes réparties sur un rez-de-chaussée et un premier étage, en complément des autres locaux, dont certains déjà restaurés les années passées.



**DUBOIS**  
RECONNU GARANT ENVIRONNEMENT  
**RGE**

**DUBOIS Lionel**  
Artisan menuisier plaquiste  
8 La Ménagerais 35580 GUIGNEN

Tél. 02 99 92 87 18  
dubois.lionel.menuiserie@orange.fr  
SIRET : 49525184500014

COUVERTURE – ZINGUERIE - RAMONAGE  
Pose Vélux – Habillage Pignon  
Démoussage

**SARL Dominique CRÉTÉ**  
Tél. 02 99 42 57 25

35890 Laillé – Le Cleux Fax 02 99 92 89 54  
35580 Guignen – Le Bignon





## COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

102ème anniversaire de l'armistice de 1918

101ème anniversaire de la signature du traité de paix de Versailles\*

100ème anniversaire de l'inhumation du soldat inconnu sous l'arc de triomphe à Paris.

Sur tout le territoire national une telle journée aurait mérité bien plus d'éclat, de solennité et surtout bien plus de participants.

Hélas, le fléau sanitaire, qui avait déjà réduit le cérémonial du 8 mai à sa plus simple expression, continue de frapper et notre devoir est d'appliquer les directives de sécurité.

Il y a 6 mois nous étions 4 devant le monument aux morts. Pour ce 11 novembre nous ne devons être que 6 puis la jauge fut relevée à 10. Consignes respectées, y compris celle de ne pas mettre en danger des participants dits vulnérables. Pour cette raison, c'est Sylvain Labbé, trésorier adjoint de l'UNC, qui portait l'unique drapeau autorisé. Les adjoints du conseil municipal et 2 adhérents UNC dont le président honoraire avaient tenu à être présent.



La cérémonie a débuté par les honneurs au drapeau puis le président de l'UNC locale fit l'appel des 20 officiers, sous-officiers et militaires du rang "Morts pour la France" en opération durant ces 12 derniers mois.

Ensuite, Madame le Maire déposa une gerbe, offerte par la commune, en hommage aux "Morts pour la France de tous les conflits".



### A l'honneur :

Au journal officiel du 31 octobre, le décret du président de la République portant concession de la **Médaille militaire** désigne **Auguste Cloteaux** (cité), **Robert Nogues** (cité), **André Renault** (blessé et cité).

Déjà, il y a 63 ans, à l'issue de leur service national en Algérie, ces trois jeunes soldats se voyaient décerner la croix de la valeur militaire avec citation à l'ordre du régiment ou de la brigade – étoile de bronze. Aujourd'hui, la Médaille militaire leur est concédée et vient enfin compléter la reconnaissance de l'Etat à ces trois anciens combattants de Guignen.

Rappelons que dans l'ordre protocolaire des décorations officielles, la médaille militaire est à la 2ème place immédiatement après la Légion d'honneur.

En attendant la remise officielle des décorations, tous les adhérents de l'association adressent à nos camarades leurs amicales mais également respectueuses félicitations.

**Michel BESNIER**

Président de UNC-Soldats de France Guignen

\*28 juin 1919

**IL Y A 340 ANS :** Au décès d'Anne d'Escoubleau, survenu le 8 février 1681, c'est sa fille Anne Marie-Thérèse de Simiane, qui prend le titre de vicomtesse de Guignen.

**320 ans :** Le 2 février 1701, une violente tempête détruit la flèche du clocher (xvi<sup>e</sup> siècle) de l'église de Goven.

**260 ans :** Succédant à l'évêque de Rennes, Louis Guy de Guérapin de Vauréal, le 12 janvier 1761, Charles Marie de La Condamine, explorateur, scientifique et encyclopédiste, fait son entrée à l'Académie française. On dit aussitôt :

*La Condamine est aujourd'hui  
Reçu dans la troupe immortelle ;  
Il est bien sourd, tant mieux pour lui,  
Mais non muet, tant pis pour elle.*

**240 ans :** Le 17 février 1781, le petit René Laënnec voit le jour à Quimper (appelé, à l'époque, *Quimper-Corentin*). Il deviendra médecin et mettra au point le diagnostic médical par auscultation, grâce à son invention du stéthoscope.



René Théophile Hyacinthe Laënnec (1781-1826)

**230 ans :** L'Assemblée nationale exige des prêtres, assimilés désormais à des fonctionnaires, qu'ils prêtent un serment d'obéissance, avant la fin de janvier 1791. En Ille-et-Vilaine, 83 % refusent. Dans le district de Redon aucun n'accepte.

**210 ans :** Le Malouin François-René de Chateaubriand, âgé de 42 ans, est élu à l'Académie française, le 20 février 1811.

**190 ans :** Le 14 mars 1831, la commune de Guichen est augmentée de la butte de Saint-Samson, retirée à Goven.

**130 ans :** Jusqu'au 15 mars 1891, chacun voyait proprement midi à sa porte. L'heure était, en effet, lue localement d'après le soleil et, quand il était 12 heures à Strasbourg, il n'était que 11 h 10 à Brest. Désormais une heure légale unique, basée sur l'heure solaire de Paris, est instaurée pour tout le territoire métropolitain.

**120 ans :** Le premier match du Stade Rennais, créé quinze jours plus tôt, est un derby, disputé le 24 mars 1901, contre le Football Club Rennais, avec lequel il fusionnera en 1904.

**110 ans :** À Rennes, en 1911, le début de la couverture de la Vilaine est entrepris entre les ponts de Nemours et de Berlin (Jean-Jaurès), devant le palais du Commerce.



Les parterres établis au-dessus de la Vilaine, devant la place de la République

**100 ans :** Le 23 janvier 1921, Guignen décide d'adopter la commune de Malincourt (Nord), dévastée par la guerre, afin de lui venir en aide.

**90 ans :** Après avoir séjourné à Concarneau, en mars 1931, Georges Simenon, écrit *Le Chien jaune*, roman policier dont l'action se déroule dans ce port.

**80 ans :** En février 1941, à Saint-Jacques-de-la-Lande, des travaux commandés par l'occupant allemand, pour agrandir l'aérodrome, conduisent à la découverte d'un trésor d'environ 2 000 pièces de monnaies celtiques, dans un pot de terre.

**70 ans :** Le 14 janvier 1951, la municipalité institue une taxe locale pour les véhicules garés la nuit sous la halle du bas de la rue des Dames (qui sera démolie en 1963).

**60 ans :** Le 5 février 1961, la commune achète à Louis Renac son terrain du Cormier (globalement l'actuel lotissement) pour en faire un terrain de sports, réclamé de longue date, surtout par les footballeurs.

**50 ans :** Le 22 février 1971, Veneffles, le Bas-Noyal et une partie de Domloup sont rattachés à Châteaugiron, dont la superficie passe brusquement de 52 à 870 hectares.

**20 ans :** La loi du 17 janvier 2001, sur l'archéologie préventive concourt à préserver et à étudier les éléments du patrimoine menacés par des travaux. Ainsi, des fouilles ont-elles été menées, avant travaux, sur le tracé de la route à 2 x 2 voies et dans la future ZAC de la Vigne.

**10 ans :** Le 30 janvier 2011, lors du 59<sup>e</sup> championnat mondial des oiseaux d'élevage, qui se tient à Tours, Denis Maligner, de Saint-Senoux, est sacré champion du monde pour son canari *agate topaze rouge ivoire*.

Jean-Pierre VACHE



## LES BONS PIEDS GUIGNENAISE NATURE 2020

Depuis plusieurs mois nous avons préparé cette manifestation en étant conscients de l'incertitude de son déroulement en cette année très perturbée.

Nous avons longtemps espéré organiser cette course avec les recommandations préconisées.

Mais l'évolution de l'épidémie de covid 19 a conduit le Préfet à prendre des mesures très restrictives pour toutes les organisations associatives et rassemblements festifs.

**Malheureusement, avec autant d'obstacles et une décision préfectorale d'annulation pouvant intervenir à tout moment, nous avons préféré annuler la course.**

Nous espérons que 2021 sera une année plus favorable et nous vous proposons de réserver le 12 décembre 2021 pour cette course. Encore merci et à bientôt.

**Renseignements complémentaires sur le site des "Bons Pieds" : [guignen-lesbonspieds.com](http://guignen-lesbonspieds.com)**

## AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE GUICHEN ET SES ENVIRONS

### Collecte du 8 avril 2020 pendant le confinement :

Suite au confinement en relation avec le Covid 19, la préparation de la collecte a été plus compliquée que d'habitude. Au nom de l'EFS et de l'Amicale de Guichen et environs, je tiens à remercier les personnels communaux qui se sont impliqués pour assurer le bon déroulement de la collecte.

Je tiens à remercier les élus et les services de la mairie de Guichen.

**A noter :** les collectes sont maintenant organisées sur rendez-vous (à minima, jusqu'à fin décembre).  
**[mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr](mailto:mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr)**

Pour les personnes désirant donner et qui ont des difficultés pour réserver, il est possible, en dernier recours, de téléphoner à l'Etablissement Français du Sang à Rennes (maison du Don).

Pour la collecte du mois de juin, tous les rendez-vous ont été réservés (60 Rdv; 58 donneurs)

**Pour 2021, les collectes sont programmées les 10 mars ; 19 mai et 8 septembre.**

Contact Amicale pour Guignen : [pierre.delalande@orange.fr](mailto:pierre.delalande@orange.fr)

Au nom de tous les receveurs, merci aux donateurs.



**DÉCORATION  
PEINTURE  
REVÊTEMENT  
RAVALEMENT**

 **02 99 92 26 80**  
[casadeco@hotmail.fr](mailto:casadeco@hotmail.fr)



Cette année encore, le forum des associations a permis au club de faire le plein d'adhérents (142).



Février 2020

Malgré un contexte sanitaire compliqué, c'est avec enthousiasme que le club a rouvert début septembre avec 10 licenciés de plus que l'année dernière.

Le respect des gestes barrières est vite entré dans les habitudes de chacun (un des maîtres mots du judo est RESPECT).

La fin de la dernière saison s'est déroulée sur le terrain de la Prairie où nous avons su nous adapter pour permettre des entraînements constructifs. Nous avons pu constater une fois de plus l'engouement des adhérents et l'implication des parents.



Merci à tous.

Nous suivons de près les évolutions des réglementations et nous nous adaptons pour dispenser un maximum de cours.

Les membres du bureau, tous les encadrants bénévoles et bien sûr Benoit, se tiennent prêts pour une reprise normale des cours et des compétitions dès que cela sera autorisé.

Pour rappel, le judo est ouvert à toutes et tous (quel que soit l'âge). Les inscriptions ont lieu même en cours de saison aux heures de cours.

La saison dernière, notre professeur, Benoit, a obtenu son 3ème dan. Nous lui adressons toutes nos félicitations.



Décembre 2019



**La municipalité vous souhaite de Joyeuses Fêtes**

Mme le Maire, les adjoints et l'ensemble du conseil municipal  
vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année  
et vous adressent leurs vœux les plus chaleureux pour la nouvelle année !



**> 2021**